

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2010

L'an deux mil dix, le dix sept mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel BACHMANN, Maire.

Etaient présents :

BACHMANN Michel, TONDU Emmanuel, GUGLIELMI Gérard, MAS Christian FERRENBACH Jacques, LEAL Marie, BEAUMONT Jean-Pierre, BOURCIER Brigitte, BOUTALEB Ali, DELIEGE Thierry, HELLUIN Evelyne, JEUNEHOMME Alain, MAGUER Odile, RIPA Frédérique, ROBER Claude.

Absents :

MARCIANO Bernard
DOS REIS Antoine

Madame LEAL Marie a été désignée en qualité de secrétaire.

Approbation du compte-rendu du 27 mars 2010

Le Conseil Municipal a approuvé le compte-rendu du Conseil Municipal du 27 mars 2010 (unanimité).

PAE du Clos Lignon - modificatif

Par délibération du 27 mars, le Conseil Municipal a approuvé le PAE du Clos Lignon conformément à l'article L 332-9 du Code de l'Urbanisme, l'annexe 2 du PAE précisant que le lotissement comportait 13 lots. Il convient de revenir sur cette délibération pour préciser qu'il s'agit de 10 lots représentant 13 foyers.

La participation financière de l'aménageur n'est pas modifiée : 65 000 euros au total.

Le Conseil Municipal a précisé qu'il s'agit de 10 lots représentant 13 foyers.

Approbation de la modification du POS

Le règlement du POS de la Commune interdit les installations classées dans la zone 1NaX (zone destinée au PAPM) alors que l'objectif était de n'y interdire que les installations comportant des risques industrielles.

Pour mener à bien le projet du PAPM, il convient de modifier le règlement de cette zone pour n'interdire que les installations classées à caractère industriel.

Par arrêté n° 012/10 du 24 février 2010, le Maire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur la modification du plan d'occupation des sols.

A cet effet, Monsieur BOUDET a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Melun.

L'enquête s'est déroulée à la mairie du 22 mars au 21 avril 2010 inclus (avec 3 permanences du commissaire-enquêteur).

Aucune observation n'a été consignée dans le registre mis à disposition du public.

Compte tenu du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur, le Conseil Municipal a approuvé le dossier de modification du P.O.S.

Modification du PLU de la Ville de Meaux – Avis du Conseil Municipal

Par arrêté du 29 mars 2010, la ville de Meaux a ouvert une enquête publique du 22 avril au 22 mai 2010 pour modifier son PLU. Cette modification vise à permettre l'implantation d'un champ de panneaux photovoltaïques sur la zone Sud-Beauval.

Conformément à l'article L 123-13 du Code de l'Urbanisme, l'avis du Conseil Municipal est sollicité.

Compte tenu du secteur concerné, le Conseil Municipal a donné un avis favorable à cette modification.

Modification des Statuts du Syndicat Intercommunal du Collège de Crégy-les-Meaux – Avis du Conseil Municipal

Lors de sa séance du 5 juin 2009, le Conseil Municipal avait été sollicité sur un projet de modification des statuts du Syndicat Intercommunal du Collège de Crégy-les-Meaux. Le projet initial a été revu compte tenu du désaccord de certaines communes.

Ces modifications statutaires votées à l'unanimité par le Comité syndical du le 12 avril 2010.

Ces modifications portent sur la répartition entre communes, l'extension de l'occupation des structures par le collège et l'indemnisation du Président.

Pour être applicable, les nouveaux statuts doivent être approuvés par les conseils municipaux des communes adhérentes conformément aux articles L 5211-5 et L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal a approuvé la modification des statuts du Syndicat Intercommunal du Collège de Crégy-les-Meaux.

Convention avec le Département concernant le Fonds de Solidarité Logement (FSL)

La convention entre la commune et le Conseil Général concernant le Fonds de Solidarité logement est arrivée à échéance.

Le FSL contribue à mener des actions de prévention des expulsions et des impayés. La contribution de la commune s'élève à 177 euros (3 € x 59 logements sociaux).

Le Conseil Municipal a approuvé le renouvellement de cette convention pour 2010 et autorisé le Maire à signer cette convention.

Personnel communal – création de postes

Le statut de la fonction publique territoriale permet à 3 agents municipaux de bénéficier d'un avancement de grade. La Commission Administrative Paritaire, conformément à l'avis de M. le Maire, a émis un avis favorable à ces avancements dans sa séance du 5 mai 2010.

Les 3 postes à transformer sont :

- 1 poste d'agent de maîtrise qui devient agent de maîtrise principal
- 1 poste d'agent spécialisé des écoles maternelles 1^{ère} classe qui devient agent spécialisé principal de 2^{ème} classe
- 1 poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe qui devient adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, le Conseil Municipal a créé ces 3 postes à temps complet à compter de la transmission de la délibération en Sous-Préfecture :

- agent de maîtrise principal
- agent spécialisé principal de 2^{ème} classe
- adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Il est également proposé de créer à compter du 1^{er} juin 2010 un poste d'adjoint d'animation à temps complet pour permettre la stagiairisation d'un animateur de l'ALSH Jules Verne en poste depuis l'été 2009 comme non-titulaire.

Le Conseil municipal a créé le poste d'adjoint d'animation à temps complet à compter du 1^{er} juin.

Protocole transactionnel avec M. et Mme Giacchetto

Le 19 avril 2010, un agent de la commune à l'occasion de l'entretien de la voirie rue Desoyer a malencontreusement provoqué un bris de glace sur le véhicule appartenant à M. et Mme Giacchetto.

La vitre arrière gauche du véhicule a été brisée par la projection d'un caillou.

Les propriétaires du véhicule ont fait le nécessaire pour faire réparer leur véhicule.

Compte tenu de la franchise applicable dans le cadre du contrat d'assurance souscrit par la commune, il est proposé de rembourser la somme de 176,96 euros à M. et Mme Giacchetto.

Pour permettre ce paiement, la signature d'un protocole transactionnel est nécessaire.

Le Conseil Municipal a approuvé le protocole transactionnel et autorisé le Maire à le signer.

Déclassement du domaine public communal de biens mobiliers

La commune possède quelques biens mobiliers dont des anciens bureaux d'écoliers qui ne sont plus utilisés.

Conformément à l'article L 2141-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques, il est proposé de déclasser ce mobilier du domaine public afin de permettre sa cession.

La cession des biens en question se fera dans le cadre de la délégation donnée par le Conseil Municipal au Maire (délibération du 3 avril 2008 : « M. le Maire est autorisé à « décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers »).

Le Conseil Municipal a procédé au déclassement du domaine public communal d'une vingtaine de bureaux d'écolier.

Budget Principal 2010 – Décision modificative n°1

Il convient de procéder à une DM afin de permettre la réalisation des écritures d'ordre liées aux 2 opérations de cessions de terrain.

L'équilibre global du budget n'est en rien modifié.

Le Conseil Municipal a approuvé la Décision modificative n°1.

Communication des décisions prises par le Maire

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal a pris acte de la communication des décisions prises par le Maire en application de la délégation votée par délibération du 3 avril 2008 :

- Décision 04/10 portant passation d'un contrat avec la société Dématis pour la dématérialisation des actes de marchés publics (71,76 € TTC / procédure)

- Décision 05/010 portant modification de la régie de recettes Enfance – Jeunesse (possibilité d'encaisser les chèques-vacances).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 05.